

# Entreprises sociales

Tendances 2013



avec

la Croix

www.la-croix.com

À l'occasion du Salon des entrepreneurs, « La Croix » publie en partenariat avec l'Avise et le Mouves un sondage sur les préoccupations sociales des Français. Dans la plupart des domaines, les entreprises sociales offrent déjà des solutions concrètes

## L'entreprise sociale a un rôle à jouer dans la sortie de crise



CHÊNELET

Chantier d'un logement social écologique construit par la Foncière Chênelet. Ce type de construction contribue à réduire la précarité énergétique des revenus modestes.

### ÉDITORIAL

**HUGUES SIBILLE**  
Président de l'Avise  
**DOMINIQUE GREINER**  
Rédacteur en chef à La Croix

### Créateurs de confiance

Le baromètre 2012 des priorités sociales établi par l'Avise et le Mouves montre qu'un tiers des Français se sentent en difficulté sur le plan économique et qu'un Français sur huit se sent fragile sur un plan plus personnel, dans sa vie au travail, ses loisirs ou sa vie citoyenne. Le

rapport du Secours catholique sur la pauvreté en France, sur dix ans, confirme que, si la pauvreté n'explose pas, l'espoir d'en sortir recule. Les situations se figent. Ce gel des situations rend notre société anxiogène. Nous avons peur pour nos enfants.

Dans ce contexte, la poussée de l'entrepreneuriat social repose sur une attente considérable de solidarité et de responsabilité. Le baromètre Avise/Mouves montre que la sortie de crise ne passe pas par les institutions, mais « vient du bas ». On fait confiance à la population, aux entrepreneurs, aux ONG, aux entrepreneurs sociaux pour s'en sortir. Il y a donc une place

à prendre pour des entreprises sociales essayant de développer une économie plus humaine.

Le gouvernement en a pris conscience en créant un ministère dédié à l'économie sociale et solidaire. La future Banque publique d'investissement devrait contribuer au financement de ce secteur par l'apport de fonds propres. Mais l'État ne doit pas se substituer aux entrepreneurs. Son rôle est de créer des écosystèmes favorables à l'entrepreneuriat social. Un entrepreneuriat qui, au-delà de la création d'emplois et de lien social, contribue à la sortie de crise en étant un vecteur d'optimisme et de confiance. Là, les besoins sont illimités.

**E**t si, finalement, ce sondage sur les préoccupations sociales des Français était porteur de bonnes nouvelles ? Et si, derrière l'âpreté des chiffres, les solutions s'imposaient d'elles-mêmes ? Il ne faut pas le nier : cette étude met en évidence les inquiétudes et les difficultés d'une partie de la population. Que ce soit dans ses besoins « fondamentaux », « économiques » ou « personnels » (voir infographie page suivante), les trois catégories explorées par l'institut TNS Sofres.

Plus surprenant, ce sondage montre que les Français croient dans leurs capacités personnelles et celles de leur entourage pour sortir de la crise. Ainsi, ils estiment que les PME, les entrepreneurs, voire eux-mêmes, sont plus capables de trouver les solutions de sortie de crise que les banques, les syndicats, les pouvoirs publics et les grandes entreprises. « Ces éléments confirment que les Français n'ont pas sombré dans le pessimisme, contrairement à ce qu'on aurait pu craindre, souligne Guénaëlle Gault, directrice du département stratégie opinion de TNS Sofres. Au contraire, voyant que rien ne vient des institutions et des corps intermédiaires, ils se prennent en main et acceptent d'endosser de nouvelles responsabilités. »

Voilà qui légitime à nouveau le rôle des entreprises sociales. « D'autant que ces structures incarnent bien les valeurs plébiscitées par les Français dans le sondage : solidarité, responsabilité, partage. D'ailleurs, parmi ceux qui connaissent les entreprises sociales, 76 % leur font confiance pour sortir du marasme », se réjouit Jacques Dasnoy, délégué général du Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves). Bien sûr, elles ne résoudront pas, à elles seules, les difficultés sociales des Français. Mais, à leur niveau, ces structures, qui mettent leur efficacité économique au service de l'intérêt général, ont un rôle à jouer. Certaines s'en sont déjà emparées, en répondant à des besoins mal couverts par le marché et les institutions publiques, mais aussi en créant de l'activité et des emplois.

### Besoins « fondamentaux »

C'est peut-être le chiffre le plus angoissant qui ressort de l'enquête : 10,8 % des personnes interrogées affirment ne pas pouvoir ●●●

(Lire la suite page 2.)

## ► Les entreprises sociales ont un rôle à jouer dans la sortie de crise

(Suite de la page 1.)

●●● subvenir à leurs besoins fondamentaux. Les « charges courantes de logement » sont celles qui inquiètent le plus (14 %), devant le sentiment d'insécurité (13 %) et le manque d'accès « aux moyens de communication » (12 %). Suivent le fait de ne pouvoir « se nourrir comme on le souhaite » (10 %) et celui d'avoir « accès à des soins de qualité » (9 %). Dans chacun de ces domaines, les entreprises sociales sont déjà très présentes. Certaines emploient déjà des centaines de salariés, comme la Foncière Chênelet, qui met des maisons écologiques à la portée des familles à faibles revenus ; comme le réseau des 500 épiceries solidaires, qui proposent aux plus démunis des produits de consommation courante à petits prix ; ou comme le Groupe SOS, qui gère des dizaines de centres de santé. D'autres sont moins connues. C'est le cas de Terra Cités et même de Solidarités nouvelles pour le logement (lire portraits ci-contre), qui apportent une réponse aux questions du mal-logement.

### Besoins « économiques »

En cette période de crise, c'est bien évidemment sur le plan économique que les insatisfactions sont les plus fortes. Selon l'enquête, 44 % des Français déclarent ne pas « pouvoir prendre en charge un proche en situation de dépendance », 42 % sont incapables d'« emprunter pour financer (leurs) projets » et 40 % n'ont pas « d'argent de côté pour les coups durs ».

À nouveau, les entreprises sociales sont nombreuses à intervenir sur chacun de ces points. L'association Cresus a développé un modèle inédit de prévention et de détection du surendettement. En 2011, elle a accompagné 49 450 personnes et les a aidées à ne pas sombrer dans cette forme d'exclusion sociale. L'entreprise Azote, elle, intervient auprès des enfants en difficulté, en servant d'intermédiaire entre les services sociaux d'une vingtaine de conseils généraux et un réseau de familles d'accueil réparties dans toute la France.

Quant aux salariés de Siel Bleu, voilà quinze ans qu'ils incitent à pratiquer une activité sportive afin de prévenir les situations de dépendance. Chaque semaine, cette association intervient dans 3 000 établissements et dispense ses cours de gym à 70 000 personnes âgées, handicapées ou malades chroniques. Selon le cabinet McKinsey, si l'ensemble de la population concernée avait recours aux services de Siel bleu, l'économie réalisée par la collectivité s'élèverait à 15 milliards d'euros sur trois ans !

### Besoins « personnels »

Moins spectaculaires, les fragilités « personnelles » peuvent s'avérer tout aussi douloureuses. Par exemple, 17 % des personnes interrogées affirment qu'elles « n'ont pas de vie sociale et de loisirs satisfaisants » et 16 % qu'elles ne peuvent pas « s'exprimer et participer à la vie citoyenne et publique ». Elles sont même 7 % à déclarer ne pas être respectées telles qu'elles sont et 6 % à ne pas réussir à « subvenir à l'éducation de (leurs) enfants et à leur épanouissement ».

Sur les questions d'intégration, d'égalité des chances et de respect de la diversité, l'implication des associations et des entreprises sociales n'est plus à démontrer. Moins attendues dans le champ de la petite enfance,

**Selon l'enquête, 42 % des Français sont incapables d'« emprunter pour financer (leurs) projets ».**

ces structures y sont aussi présentes. Gepetto et Optimômes ont imaginé d'ingénieux systèmes de garde d'enfants en horaires décalés.

Croc la vie produit et livre des repas bio à une trentaine de crèches de la banlieue lilloise. « Les grandes structures de restauration collective ont une faible capacité d'innovation, explique son fondateur, Anthony Beharelle. Elles sont habituées à faire du volume, mais ne savent pas répondre aux besoins spécifiques des crèches. Nous avons cette capacité et le fait d'être une entreprise de l'économie sociale et solidaire, sans objectifs démesurés de rentabilité, nous permet de rester dans les prix du marché. » Trois ans après sa création, Croc la vie emploie déjà six salariés.

SÉVERIN HUSSON

## Les priorités sociales des Français

Selon le baromètre 2012 Avise/Mouves, en moyenne, un Français sur dix n'est pas en mesure de subvenir à ses besoins fondamentaux et un tiers se déclarent fragiles sur le plan économique. Ils demandent davantage de solidarité et de responsabilité dans l'économie et comptent sur les chercheurs, les PME et les entrepreneurs, voire sur eux-mêmes, pour sortir de la crise.



### ■ L'indice de fragilité sociale en 2012

10,8 %

#### Insatisfaction sur les besoins fondamentaux

(logement satisfaisant, possibilité de se nourrir, accès au soins et aux moyens de communication, sentiment de sécurité)

12,3 %

#### Insatisfaction sur les besoins personnels

(vie sociale, cadre de vie agréable, possibilité de se faire plaisir et de participer à la vie citoyenne)

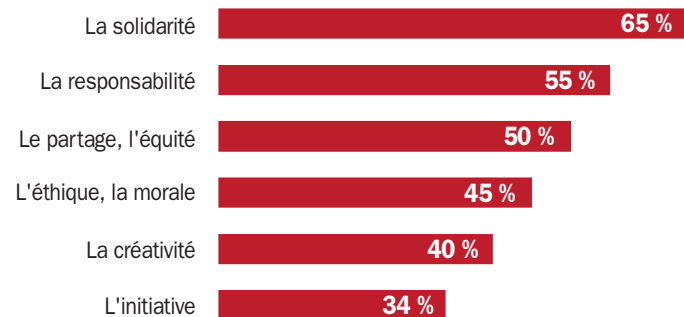
33 %

#### Insatisfaction sur les besoins économiques

(pouvoir d'achat, ressources financières, capacité à emprunter, et à se déplacer)

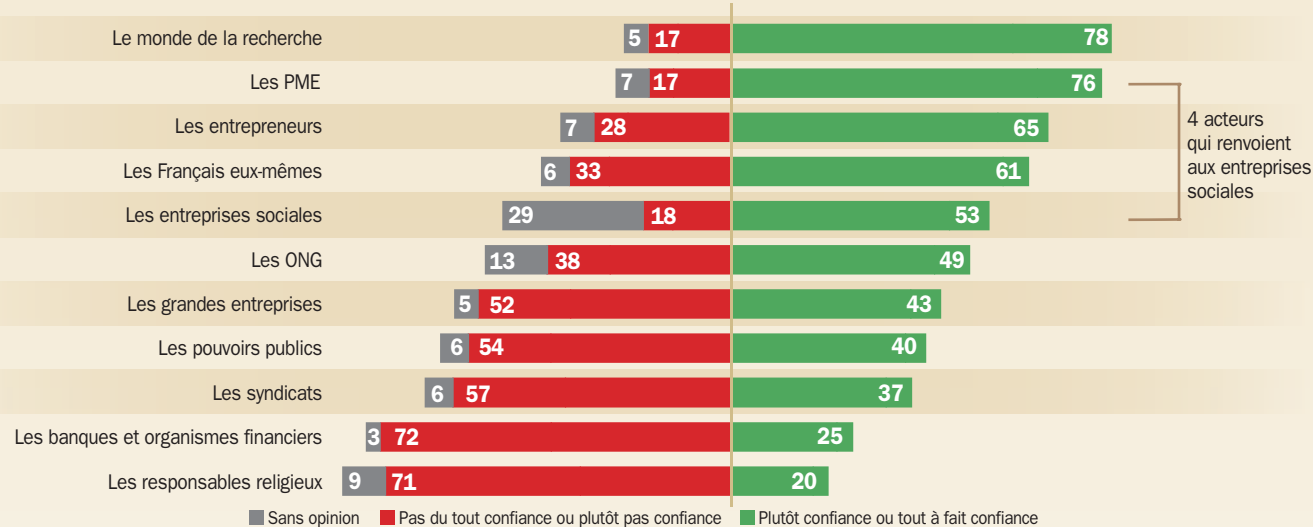
### ■ Des Français en demande de valeurs interpersonnelles

Quels sont les principes qui vous semblent importants à développer dans l'économie aujourd'hui ?

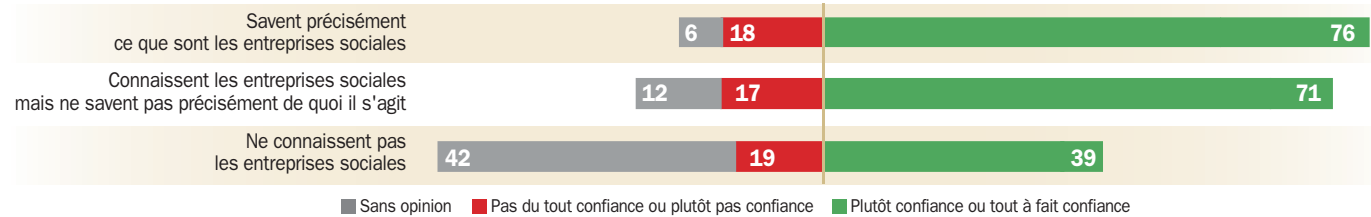


### ■ Une sortie de crise qui « viendra du bas »

En quels acteurs avez-vous confiance pour apporter des solutions à la crise économique ?



### ■ Plus les Français connaissent les entreprises sociales, plus ils leur font confiance



Sondage "Baromètre des priorités sociales, édition 2012" TNS Sofres, réalisé du 11 au 15 novembre 2012, en face à face, auprès d'un échantillon de 1000 individus âgés de 18 ans et plus choisis selon la méthode des quotas.

## En savoir plus sur l'Avise

Association créée en 2002 par la Caisse des dépôts et des grands acteurs de l'économie sociale, l'Avise agit pour le développement et la performance du secteur de l'économie sociale et solidaire. Agence de services et d'ingénierie, l'Avise informe, outille et qualifie les entreprises sociales. Elle édite une centaine de publications, anime six sites Internet et diffuse des ressources utiles aux acteurs de terrain. Elle anime également des dispositifs innovants de création d'entreprises sociales comme le réseau des Fabriques à initiatives. Dans toutes ses actions, l'Avise privilégie une démarche partenariale dans une logique d'intérêt général.

CONTACT : Avise, 167, rue du Chevaleret, 75013 Paris. TÉL : 01.53.25.02.25.

COURRIEL : contact@avise.org INTERNET : www.avise.org et www.entrepreneur-social.net





**PORTRAITS** Étienne Primard est l'Entrepreneur social de l'année 2012. Il vient de se voir décerner ce titre par le Boston Consulting Group et la Fondation Schwab

## Etienne Primard propose des logements aux sans-abri

Il aurait pu faire une belle carrière d'ingénieur chez Bouygues Construction ou chez Poclair. Mais ce diplômé de l'École spéciale des travaux publics (ESTP) a préféré faire les choses à sa manière. Aujourd'hui, Étienne Primard contemple avec fierté l'œuvre accomplie avec son frère Denis depuis la fondation de Solidarités nouvelles pour le logement (SNL) : depuis 1988, près de 900 logements construits ou rénovés, et plus de 6 000 personnes en situation de grande précarité qui ont retrouvé un habitat digne tout en bénéficiant d'un accompagnement. L'originalité de SNL est de proposer des unités d'habitation à taille humaine (pavillons, maisons relais...), ce que le secteur HLM, spécialisé dans les grandes constructions, est incapable de produire.

SNL est aujourd'hui un groupe réunissant 60 salariés, orchestré par une SARL de type coopératif dont cinq associations locales réparties en Île-de-France sont actionnaires. « Dans notre esprit, il n'a jamais été question de faire du social, mais nous voulions vivre suivant les valeurs de partage qui nous ont été transmises », explique ce père de quatre enfants, toujours soutenu dans ses projets par son épouse.

Ce dernier-né d'une fratrie de neuf en-

fants a grandi dans la « sobriété heureuse » à Rotoir, petit hameau situé dans l'Essonne. Là, ses parents se sont regroupés avec d'autres familles pour vivre dans le partage. Chacun contribue à hauteur de ses capacités autour de l'activité d'une ferme et d'une menuiserie. Petit, Étienne ne va pas à l'école. Les adultes du groupe lui donnent l'instruction nécessaire, et les nombreux amis de passages, parmi lesquels de grands intellectuels catholiques, s'occupent de parfaire son éducation.

C'est d'ailleurs au contact de Jean-Baptiste de Foucauld que lui et Denis se lancent dans le logement des plus démunis. En 1985, les deux frères aident le haut fonctionnaire à fonder Solidarités nouvelles face au chômage (SNC). Trois ans plus tard, dans le même esprit, ils créent SNL. D'abord avec quelques logements réaménagés avec les deniers d'un premier « groupe local de solidarité » formé de voisins dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Puis l'association multiplie son action dans les années 1990 grâce à la loi Besson, qui permet aux structures non lucratives de toucher des subventions publiques pour le logement social.

C'est encore aujourd'hui le modèle

économique de l'organisation, qui fonctionne avec 70 % de subventions publiques, 10 % d'emprunts, et 20 % de fonds propres, notamment avec le soutien de la Fondation Abbé-Pierre. Cette solution coûte d'ailleurs moins que les autres : 1 600 € en moyenne par personne et par an, contre 6 600 € pour une mise à l'abri à l'hôtel, 8 800 € pour un hébergement d'urgence, et plus de 10 000 € pour une stabilisation dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Il n'en fallait pas plus pour attirer l'attention des pouvoirs publics. Le gouvernement a promis de produire d'ici à la fin du mandat présidentiel 150 000 logements sociaux par an. SNL profitera d'une petite partie du foncier public que l'État a promis de rendre disponible.



JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS

« Nous voulions vivre suivant les valeurs de partage qui nous ont été transmises. »

JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS

Codirigeante de Terra Cités, Esra Tat, 27 ans, apporte sa pierre à une nouvelle approche de la promotion immobilière

## Esra Tat, promoteur immobilier « alternatif »

Dans le petit monde des promoteurs, Esra Tat détonne. Et pas seulement parce que c'est une jeune femme, dans un univers très masculin. Ses confrères font « les yeux ronds » devant les projets portés au sein de Terra Cités, une petite société qui semble tout faire à l'envers. « Avant d'acheter un terrain, nous travaillons avec les futurs habitants », résume la cofondatrice de cette entreprise de quatre salariés bâtie sur des convictions.

Celles d'Esra Tat remontent à son enfance, dans une barre d'immeuble de Modane (Savoie). « Je sentais bien que quelque chose n'allait pas », confie-t-elle. Ce « quelque chose », elle commence à le saisir en stage chez un bailleur social, au cours de ses études de gestion d'entreprise. « Les équipes étaient distantes avec ce qui fait le quotidien des usagers », dit cette enfant d'une famille d'origine turque, qui sait ce qu'est « la vie communautaire ». « J'ai alors compris qu'une meilleure conception permet un meilleur voisinage. »

En même temps qu'elle achève ses études, elle cofonde en 2007 un cabinet d'éco-conception en Isère. Terra Cités naît deux ans plus tard de son association

avec un ancien enseignant en biologie. La société débute avec des commandes d'acteurs du logement social en zones urbaines sensibles (ZUS). Puis franchit un palier en accompagnant des projets privés.

Après avoir repéré un terrain, Terra Cités va à la rencontre des acteurs du quartier, cible des besoins, puis active ses réseaux pour identifier les futurs habitants. Une fois le projet monté, une collecte de fonds est lancée auprès des futurs résidents et d'investisseurs locaux. Le tout est placé dans le fonds Bâti Cité, une caisse commune portée par l'entreprise financière éthique La Nef. La méthode permet de serrer les coûts et de sortir de terre des projets à prix abordables pour des catégories de la population progressivement exclues de l'accession à la propriété.

Maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire commanditaires du projet, les habitants en sont aussi les « maîtres d'usage ». Ils en discutent les spécificités au cours de réunions organisées avec les bureaux d'études et les architectes. On évoque les espaces communs. On sensibilise également futurs propriétaires et loca-

taires à la maîtrise énergétique.

Dans les ZUS, 64 logements sont en chantier, à Aulnay-sous-Bois et à Dijon. Et deux autres projets impliquant les habitants sont bien avancés à Strasbourg. La petite équipe, qui cherche à financer sa croissance, continue d'expérimenter. Elle travaille à un autre mécanisme d'accession à la propriété que les prêts bancaires. Terra Cités vit avec l'idée que « l'utopie d'aujourd'hui est la réalité de demain ». Esra Tat se sent d'ailleurs encouragée par la mutation dans les métiers du bâtiment, dans le sillage du Grenelle de l'environnement. « En cinq ans, le secteur s'est transformé », souligne la jeune femme.



BÉNÉVENT TOSSERI

« Avant d'acheter un terrain, nous travaillons avec les futurs habitants. »

BÉNÉVENT TOSSERI

### REPÈRES

#### UNE DÉFINITION DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

« Les entreprises sociales sont des entreprises à finalité sociale, environnementale ou sociétale et à lucrativité limitée. Elles cherchent à associer leurs parties prenantes à la gouvernance. »

(Source : Mouves, www.mouves.org)

● L'entrepreneuriat social ne s'attache donc pas au statut juridique, mais à la finalité sociale de l'activité. Ces structures, qui peuvent être des entreprises constituées en société anonyme, placent la personne et plus largement l'intérêt général au cœur de leur projet.

#### L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

● Ce secteur désigne l'activité de structures au statut juridique précis : coopératives, mutuelles, associations ou fondations. Ces formes d'organisation sont censées garantir un partage démocratique du pouvoir et un système plus équitable de répartition des richesses.

● Elle représente 10,3 % de l'emploi salariés français, soit 2,34 millions de personnes réparties dans 222 900 établissements. Elles versent chaque année 56,4 milliards d'euros de rémunérations brutes.

#### DES FORMES ET DES SECTEURS TRÈS DIVERS

● Les associations sont les premiers employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), avec 78,6 % des emplois, suivies des coopératives (13,1 %), des mutuelles (5,4 %) et des fondations (2,9 %). Ces structures sont particulièrement présentes dans le secteur social (63 % des emplois), du sport et des loisirs (56 %), des activités financières, bancaires et d'assurance (30 %), et de la culture (29 %).

(Source : Insee, Clap 2010.)

#### UN IMPORTANT RENOUVELLEMENT DES EFFECTIFS

● Les salariés de l'ESS sont en moyenne plus âgés que ceux du secteur privé. Le quart d'entre eux seront amenés à partir à la retraite d'ici à 2020. Cette proportion est encore plus forte pour les cadres, puisque 38 % ont plus de 50 ans (contre 24 % dans le privé).

(Source : Apec, CNCRES, 2012.)

#### UNE ÉCONOMIE EN BONNE SANTÉ

● De 2008 à 2010, l'ESS a davantage recruté que la moyenne (+ 2 % par an). Néanmoins, si les coopératives, les mutuelles et les fondations ont conservé en 2011 une forte dynamique, l'emploi associatif s'est affaibli, particulièrement dans les secteurs de l'aide à domicile et des arts et spectacles.

(Source : CNCRES, Panorama de l'ESS en France et dans les régions 2012.)

#### POUR EN SAVOIR PLUS

● Le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES) a publié en 2012 un Panorama de l'ESS en France et dans les régions (www.cncres.org).



**ENTRETIEN BENOÎT HAMON**, ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation

## « Il règne une grande émulation, une créativité intarissable »

- Benoît Hamon dresse un bilan des premiers mois passés au ministère et dévoile sa méthode pour développer le secteur.
- La loi-cadre, qui comprendra la création d'un agrément sera présentée au printemps.
- La solution d'un guichet unique dédié à l'économie sociale et solidaire au sein de la Banque publique d'investissement n'a pas été retenue.

**Vous êtes à la tête du premier ministère spécifiquement en charge de l'économie sociale et solidaire. Neuf mois après votre nomination, qu'avez-vous entrepris ?**

**Benoît Hamon :** Nous sommes en train d'élaborer une loi-cadre, qui encadrera le développement du secteur pour longtemps. C'est un travail patient, tempérant. Et en même temps, nous sommes mobilisés sur tous les sujets d'actualité. Il n'y a pas une semaine, par exemple, sans que l'on soit interpellé sur des questions d'emplois. Nous devons, au sein de ce ministère, défendre les besoins des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans toutes les politiques publiques. Nous sommes donc attentifs à tous les textes législatifs, de façon qu'ils prennent bien en compte leurs spécificités.

**Concrètement, qu'avez-vous obtenu ?**

**B. H. :** L'exclusion des Scop de l'augmentation du forfait social, ce qui a permis de ne pas grever leur capacité de financement, largement issue de l'intéressement et de la participation que les salariés reversent au capital de l'entreprise. J'ai aussi fait en sorte que les instruments financiers de la Banque publique d'investissement soient adaptés aux caractéristiques du secteur, notamment des entreprises coopératives.

En parallèle du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi dont bénéficient les entreprises, nous avons obtenu un abattement de 20 000 € pour les associations qui paient la taxe sur les salaires. Cette mesure, qui représente un effort de 314 millions d'euros pour le budget de l'État, aura un impact très important, principalement pour les petites structures : le tiers des associations ne paieront plus cette taxe et plus de la



PASCAL SITTLER/REA

moitié verront leur prélèvement diminuer par deux.

Par ailleurs, le gouvernement réfléchira en 2013 à des mesures dédiées aux grosses structures employeuses. Enfin, il y a bien entendu le dispositif « emplois d'avenir », qui est calibré pour les associations, notamment parce qu'il a été élargi au bac + 3 pour les jeunes issus des quartiers difficiles.

**Vous travaillez donc également à l'élaboration d'une loi-cadre...**

**B. H. :** Cette loi, que nous présenterons au printemps en Conseil des ministres,

sera le résultat d'une intense concertation. Elle comportera des dispositions dans tous les domaines et révisera des textes fondateurs, depuis le code de la mutualité jusqu'à la loi de 1947 sur les coopératives. Nous y inscrirons notamment l'élaboration d'un nouveau statut Scop qui favorisera les solutions de reprise par les salariés. Elle comprendra aussi un mode de reconnaissance des structures de l'économie sociale et solidaire, qui pourrait prendre la forme d'un agrément, en contrepartie d'un engagement de non-lucrativité et de gouvernance démocratique.

**Pendant la campagne présidentielle, François Hollande s'était engagé à consacrer 500 millions d'euros de la future Banque publique d'investissement au secteur de l'économie sociale et solidaire. Cette promesse sera-t-elle tenue ?**

**B. H. :** La Banque publique d'investissement doit héberger plusieurs types d'activités de prêts et d'investissements en fonds propres. La solution d'un guichet unique pour l'économie sociale et solidaire n'est pas la plus adaptée à ses besoins. En revanche, les outils existeront pour que toutes ces structures, quel que soit leur statut, puissent se financer correctement. Au moins 500 millions d'euros leur seront réservés. Nous réfléchissons, par exemple, au développement de prêts d'honneur coopératif qui garantissent le capital des Scop. En outre, le secteur aura un représentant dans le conseil national d'orientation de la banque, ainsi que dans chacune de ses antennes régionales, de façon à garantir que les intérêts du secteur sont défendus.

**Moins de 2 % des marchés publics intègrent des clauses sociales ou environnementales.**

**Comment faire évoluer la situation ?**

**B. H. :** Je ne crois pas que ce soit seulement une affaire de rédaction du code des marchés publics. Il faut plutôt travailler les services de l'État, les former à cette nouvelle logique et les aider à se rapprocher des acteurs de l'insertion par l'activité économique. La création d'un agrément permettra aussi aux donneurs d'ordre publics de mieux identifier les structures à fort impact social. Par ailleurs, la loi obligera les collectivités territoriales à se doter d'une stratégie d'achats responsables. Ceci pourrait être une sorte de préfiguration d'une forme de « social business act », qui oriente la commande publique vers des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Tout cela, bien entendu, dans le respect du droit communautaire, notamment en matière de concurrence.

**Cette « autre » économie reste méconnue d'une large partie de la population et notamment des jeunes. Comment pouvez-vous participer à l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs sociaux ?**

**B. H. :** D'abord, je remarque que l'économie sociale et solidaire s'est sentie légitimée par la création de ce ministère. Il y règne, en ce moment, une grande émulation, une créativité intarissable. Énormément d'initiatives remontent. Ensuite, nous recensons actuellement toutes les formations supérieures en lien avec l'économie sociale et solidaire. Elles se développent très vite, dans les chaires des écoles de commerce notamment. Mais, dans le secondaire, il est vrai que les programmes scolaires ne mentionnent même pas l'existence de ce modèle économique.

J'ai récemment passé un accord-cadre avec le ministère de l'éducation nationale pour faire évoluer la situation. Mais il y a des commissions indépendantes chargées d'élaborer les programmes et je ne veux surtout pas me mettre à la place des pédagogues pour dire ce qu'il faut y écrire. C'est en partenariat avec le corps enseignant qu'une innovation pédagogique de ce type peut se mettre en place.

RECUEILLI PAR SÉVERIN HUSSON



**la Croix** Édité par BAYARD PRESSE S.A., société anonyme à directoire et conseil de surveillance. 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex. Téléphone : 01.74.31.60.60. Fax : 01.74.31.60.01. **Directoire :** Georges Sanerot, président du directoire et directeur de la publication ; Hubert Chicou, Alain Augé, André Antoni. **Président du Conseil de surveillance :** Ghislain Lafont. **Principaux associés :** Congrégation de l'Assomption, S.A. Saint-Loup, Association Notre-Dame-du-Salut. **Directrice :** Dominique Quinio. **Directeur adjoint :** Arnaud Broustet (administration).  
N° de commission paritaire (CPPAP) : 1014 C 85695. Abonnement annuel plein tarif : 366 €.  
**Édition spéciale réalisée par :** Séverin Husson, Dominique Greiner, Blandine Hugonnet, Christine Mariette, en collaboration avec Avisé : Hugues Sibille, Nadège Rodrigues, Chloé Bellue.  
**Impression :** Imprimerie Jean-Bernard, ZA Ravennes-les-Francis, rue d'Amsterdam, 59910 Bondueux. Papier recyclé à 100 %.  
Droits de reproduction et de diffusion réservés à La Croix et Avisé.



[www.la-croix.com](http://www.la-croix.com)

Découvrez un site réactif, clair, offrant une information de référence et enrichi de nombreuses propositions multimédias



La Croix. Une formule bimédia

Dès aujourd'hui, téléchargez l'application la-croix.com pour iPhone, iPad et Android et suivez en direct toute l'actualité

la Croix



Donnons du sens au quotidien